



JEAN VERHEYEN  
SINCE 1918

## ATTESTATION

Les assureurs soussignés, déclarent que :

TRANS EUROPE EXPRESS BVBA  
EVENBROEKVELD 1  
9420 ERPE MERE

a souscrit auprès des Compagnies précitées un contrat d'assurance dans le cadre de sa responsabilité de transporteur commissionnaire au transport national et/ou international telle que déterminée par la Loi du 03.05.1999 et par la convention C.M.R. et ce suivant les conditions générales et particulières de la police n° LA400104.

### COUVERTURE SUPPLEMENTIVE

- Valeur assurée : En aucun cas, l'engagement des Assureurs ne dépasse en cas de sinistre :
  - par véhicule : EUR 309.900,00 au premier risque
  - par événement ou série d'événements pouvant avoir la même cause : EUR 309.900,00 au premier risque.
- Franchise déductible : EUR 625,00 par sinistre.
- Limites territoriales : Europe (à l'exclusion des pays de l'ancien bloc de l'est).
- L'attestation est valable pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019.

Cette police a pris effet le 12/03/2009 pour une période de 1 an avec reconduction tacite à l'échéance annuelle du 01/01 sous réserve de résiliation antérieure des Assureurs ou de contentieux relatifs aux primes.

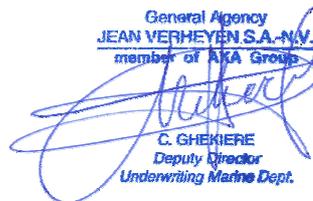
Cette attestation ne déroge en rien aux conditions et stipulations de la police n° LA400104.

La nullité, l'exception, la déchéance et les franchises qui peuvent être invoquées contre l'assuré sont opposables aux tiers lésés.

Bruxelles, le 13 mars 2019.

Les Assureurs :

Jean VERHEYEN SA Delegations J02 Member of Axa Group	%
AXA BELGIUM SA/NV	41.00
AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSUR.	34.00
Allianz Esa cargo & log GmbH	15.00
Helvetia Swiss Ins Co Liechtenstein AG	4.00
SWISS RE INTERNATIONAL SE	4.00
Allianz Esa EuroShip GmbH	2.00
zonder solidariteit / sans solidarité	

General Agency  
JEAN VERHEYEN S.A.-N.V.  
member of AXA Group  
  
C. GHERIERE  
Deputy Director  
Underwriting Marine Dept.